

dénonciation du PV d' indisponibilité

Par **kikikis**, le **20/03/2019** à **09:22**

Bonjour

Ayant perdu mon affaire en Liquidation Judiciaire ...La Banque a demandé à l huissier de Justice de dresser un PV d indisponibilité du certificat d'immatriculationdonc gagé ma voiture sans ma la retirer

Sur votre site je lis qu ils peuvent gagé 2 ans renouvelables

l acte date du 8 Décembre 2015

A ce jour je regle toujours ma dette bancaire par prélèvement tant que mon affaire n est pas vendue

Ma question ; apres les 4 ans que se passe t il ,? donc pour moi Decembre 2019

Merci